

Mesure paysagère

Parc éolien de Lion-en-Beauce



Conformément à l'arrêté préfectoral du 04 Octobre 2019 autorisant la construction et l'exploitation du parc éolien, sur la commune de Lion-en-Beauce, la Société ABO Wind prend en charge la réalisation de « plantations de haies composées d'essences locales » chez les riverains disposant d'une habitation ayant une vue vers une ou plusieurs éoliennes.

Dans ce cadre, nous pouvons vous proposer **une mesure paysagère** de type plantation d'arbres ou d'une haie arbustive afin de limiter la vue sur l'installation.

Nous vous invitons à vous inscrire en Mairie sur le registre prévu à cet effet, ou me contacter par mail ou par téléphone avant le 08 décembre 2021.

Ainsi, nous vous recontacterons pour vous rencontrer courant décembre 2021.

Mes coordonnées :

Emilie FUMEY

Paysagiste, Agence d'Orléans

02.38.52.21.71

emilie.fumey@abo-wind.fr

Tournés vers le futur

**ABO
WIND**